

Publié le 5 novembre 2008

Trois questions à ... Paul Vergès, président du Conseil régional de La Réunion

Vous dites : « La Réunion, laboratoire du développement durable ». En quoi l'île est-elle ce laboratoire de développement durable ? La situation de La Réunion est certes spécifique, mais elle s'inscrit néanmoins dans une évolution générale, qui est traversée par des courants profonds, permanents et planétaires, qui vont encore perdurer pendant des décennies : [...]



Vous dites : « La Réunion, laboratoire du développement durable ». En quoi l'île est-elle ce laboratoire de développement durable ?

La situation de La Réunion est certes spécifique, mais elle s'inscrit néanmoins dans une évolution générale, qui est traversée par des courants profonds, permanents et planétaires, qui vont encore perdurer pendant des décennies : la progression démographique, le processus des changements climatiques, la mondialisation de l'économie, l'augmentation du coût des matières premières, la rapidité des évolutions technologiques et scientifiques... Tous ces facteurs interviennent simultanément et ont des interactions évidentes. La Réunion vit tout cela. Et les impacts de ces changements seront d'autant plus importants ici que nous sommes une île, de taille modeste, encore fragile malgré l'essor économique. C'est en analysant l'ensemble de ces paramètres, et dans un esprit de responsabilité, que nous avons défini une stratégie de développement dans une vision de notre île à 30 ou 40 ans. Dans cette stratégie, la priorité est l'énergie car tout développement en découle. Encore convient-il de définir ce qu'est le développement. Peut-on continuer à emprunter le mode de développement préconisé ces deux derniers siècles qui reposait sur l'utilisation massive des énergies fossiles ? Chacun reconnaît aujourd'hui l'impact de cette consommation sur la planète. Il nous faut donc inventer un mode de développement qui ait recours à de nouvelles ressources, de nouvelles méthodes, un mode de développement qui fasse apparaître de nouveaux comportements... Et c'est à partir de cette analyse que, en 1999, nous avons fixé pour notre île l'objectif de l'autonomie sur le plan de l'énergie électrique à l'horizon 2025. Cet objectif est maintenant partagé par tous : le monde économique réunionnais avec « La Réunion, île verte », l'Etat et les collectivités avec « GERRI / La Réunion 2030 ». Nous avons aussi élaboré l'Agenda 21 (La Réunion a été l'une des premières régions à se doter d'un tel outil), le PRERURE (plan régional pour les énergies renouvelables et l'utilisation rationnelle de l'énergie), nous avons créé l'ARER (agence réunionnaise pour les énergies renouvelables), afin de valoriser les atouts naturels considérables de notre île : le volcan (géothermie), le soleil (thermie et photovoltaïque), le vent, la mer (l'énergie des vagues, de la houle, des fonds sous-marins etc.). Nous avons aussi élaboré Plan Réunionnais de Développement Durable (PR2D), participé à la création du

Parc National de La Réunion, été à l'origine du parc marin, été parmi les pionniers de la Gestion Intégrée des Zones Côtières ; nous nous sommes engagés avec l'ONERC (Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique) et l'UICN (Union Mondiale pour la Nature) pour un colloque international sur la protection de la biodiversité. Nous avons également inscrit cette préoccupation du développement durable au chapitre des déplacements. En lançant un projet de tram train, nous proposons une solution impérative, moderne et alternative au tout automobile. Le tram train inaugure ainsi une nouvelle ère pour la politique de déplacement et d'aménagement du territoire à La Réunion. Pour nous, la culture est un pilier incontournable du développement durable. C'est dans ce cadre que nous avons inscrit la Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise (MUR) : elle va permettre de montrer comment, sur un territoire de 2 500 km² et en trois siècles, La Réunion a réussi à intégrer des apports divers venant de d'Afrique, de Madagascar, des Comores, d'Europe, de l'Inde, de Chine et à forger une identité commune, enrichie des apports divers. Ainsi, que ce soit dans le domaine de la production d'énergie, de la protection de la biodiversité, de la culture, des déplacements, la Région a créé les conditions d'un développement durable.

Les Sem participent-elles à ce travail de laboratoire ? Concrètement, quelles actions ont été entreprises par les Sem pour rendre durable le développement de l'île ?

Le développement durable n'est pas de la seule compétence de la Région. Aussi, il appartient à chacun de s'emparer du problème, de proposer des solutions. Et ces solutions ne peuvent être efficaces que si elles s'appuient d'une part, sur un diagnostic partagé, et d'autre part, sur une stratégie clairement définie, donnant à chacun sa place et toute sa place, dans le respect des compétences et des responsabilités de chacune des parties. Par ailleurs, le dynamisme de La Réunion s'inscrit également dans la création de Sem : près d'une trentaine dans une île de 800.000 habitants et 24 communes ! Toutes ont vocation à œuvrer pour le développement durable. C'est par exemple le cas de la SR21, créée par la Région en 2002, pour mettre en œuvre les politiques initiées par la Région, dans le domaine de l'économie, de l'équipement, de l'énergie, de l'environnement, des TIC, et notamment une activité de maîtrise d'œuvre avec le service EES (Energie Environnement Superstructures). Cette création est extrêmement novatrice, car elle permet une approche transversale d'un grand nombre de domaines concernant le développement durable. Existente aussi des Sem dans le recyclage (Semrre ou Sem Cycléa), de l'aménagement et de la construction, mais aussi dans le domaine des transports aériens (Sematra) ou terrestres (Semto, Sotrader, Semittel etc.). Plus originale, la Sem Pipangai Production, dans le dessin animé. Là aussi, La Réunion fait figure de laboratoire et de précurseur. Aujourd'hui, dans un contexte de crise mondiale, monétaire et économique, il nous semble qu'il faut repenser notre mode de fonctionnement. Dans le domaine de la gestion des ordures ménagères, par exemple, est-il raisonnable de continuer à vouloir traiter l'ensemble des déchets dans deux seuls lieux : un pour le Nord l'autre pour le Sud ? Le coût du seul enfouissement d'une tonne de déchets est supérieur à celui de la production d'une tonne de canne !... L'augmentation du coût du carburant, la configuration géographique de l'île, l'évolution de son aménagement amènent à penser qu'il faut limiter le tonnage des déchets ultimes et accentuer la filière de valorisation des déchets ; les conséquences seront positives : répondre à la saturation de sites existants, éviter l'installation d'un incinérateur dont aucune des 24 communes ne veut sur son territoire, limiter les coûts de gestion. C'est aussi la question de l'assainissement : certaines communes sont dépourvues de stations d'épuration, d'autres sont confrontées à leur saturation ou à leur vieillissement etc. En outre, en raison du relief

de l'île, et de l'éloignement de certains bourgs, il faudrait des kilomètres de canalisation pour amener l'eau salie jusqu'aux STEP ; la question que l'on doit, ensemble, résoudre est celle-ci : doit-on continuer à utiliser la voie de l'épuration ou doit-on utiliser un procédé comme le lagunage ?

De tout cela, il sera probablement question lors de la Conférence des Entreprises publiques locales d'Outre-mer qui se tiendra sur le thème « Le développement durable des territoires » à Mayotte et à La Réunion du 17 au 21 novembre 2008. Et quel rôle la collectivité a-t-elle souhaité donner aux Sem sur ces différentes activités ?

Si la Région intervient dans le domaine du développement économique, de l'aménagement du territoire, ces compétences sont partagées et elle ne peut, à elle seule, résoudre la totalité des problèmes. C'est donc dans le partenariat le plus large que la Région a inscrit son action. Cela a été le cas lors de l'élaboration des grands documents de programmation réalisés à La Réunion (schéma d'aménagement régional, plan réunionnais de développement durable, schéma de développement touristique, contrat de plan, programmes opérationnels européens...). Car c'est en ayant la vision d'un développement global et cohérent, que chacun trouvera sa place et participera à ce développement durable : collectivités locales, Sem, entreprises et particuliers... Dans le domaine de l'aménagement du territoire, par exemple, La Réunion doit régulièrement faire face aux conséquences des cyclones. Le principal danger vient de l'eau et l'île compte quelques 500 ravines. Lorsqu'elles sont en crue, elles sont infranchissables, bloquant ainsi l'économie réunionnaise. Elles représentent un danger certain pour l'homme et l'activité ; aussi, comme la problématique est commune à toutes les collectivités, la Région a émis l'idée qu'elles puissent se regrouper au sein d'un syndicat mixte pour trouver des solutions, à moyen et long terme.